

RESTITUTION DU 4^e SÉMINAIRE NATIONAL 2016 DES OBSERVATOIRES TERRITORIAUX DE LA BIODIVERSITÉ



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Sommaire



PAGES 03 à 05

AVANT-PROPOS



PAGES 06 à 08

L'ACTUALITÉ NATIONALE
SUR LA BIODIVERSITÉ

PAGES 09 à 11

CHEF DE FILE BIODIVERSITÉ
UN NOUVEAU RÔLE
POUR LES RÉGIONS?



PAGES 12 & 13

PANORAMA
DES OBSERVATOIRES
RÉGIONAUX
DE LA BIODIVERSITÉ

PAGES 14 à 16

LES TRAVAUX
DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA BIODIVERSITÉ:
ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES



PAGES 17 & 18

ACTIONS DU RÉSEAU NATIONAL
DES OBSERVATOIRES DE LA BIODIVERSITÉ:
ANNUAIRE ET PLATEFORME
COLLABORATIVE



PAGE 19

COMMENT
LES OBSERVATOIRES DE LA BIODIVERSITÉ
FONCTIONNENT AVEC
LES FOURNISSEURS DE DONNÉES?
RETOURS D'EXPÉRIENCE

PAGES 22 à 35

ATELIERS DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES

PAGES 23 à 25

CONTRIBUTION
DES OBSERVATOIRES
DE LA BIODIVERSITÉ
À LA RÉORGANISATION
DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL
ET DE LA GOUVERNANCE
DES RÉGIONS



PAGES 26 & 27

DIMENSION PARTENARIALE
ET TECHNIQUE DES OBSERVATOIRES
DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE
CADRE DE LA FUSION DES RÉGIONS

PAGES 28 & 29

MER ET LITTORAL :
QUELLES SYNERGIES ENTRE
OBSERVATOIRES DE LA BIODIVERSITÉ
ET ACTEURS DU MILIEU MARIN ?

PAGES 30 à 33

COMMENT LES
OBSERVATOIRES
DE LA BIODIVERSITÉ
COMMUNIQUENT-ILS À
DESTINATION DES ÉLUS ?

PAGES 34 & 35

PRODUCTION MUTUALISÉE
ET PARTAGE D'OUTILS :
COMMENT LES OBSERVATOIRES
DE LA BIODIVERSITÉ
OPTIMISENT-ILS LEURS
FONCTIONNEMENTS ?

PAGES 36 à 39

SPEED-MEETING DES OBSERVATOIRES DE LA BIODIVERSITÉ

PAGE 37

PROJET

"INDICE RÉGION VIVANTE"
DANS LE CADRE DE L'ORB
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PAGE 37

L'OBSERVATOIRE DES
SAISONS PROVENCE

PAGE 38

L'OBSERVATOIRE
DES ZONES HUMIDES
MÉDITERRANÉENNES

PAGE 38

UN PÔLE GESTION DES
MILIEUX NATURELS
EN RHÔNE-ALPES

PAGE 38

INSTALLATION DE
L'OBSERVATOIRE DE LA
BIODIVERSITÉ
DE MARTINIQUE

PAGE 39

L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES
FRANCILIENS

PAGE 39

LE RÉFÉRENTIEL SRCE

PAGE 39

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ALPINS
CARTOGRAPHIE ET GESTION

PAGE 40

SORTIE DE TERRAIN :
VISITE GUIDÉE DU JARDIN
DES MIGRATIONS DU MUCEM





Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région merveilleuse, c'est la raison pour laquelle je suis heureux et fier d'être aujourd'hui à vos côtés. 80 % d'espaces naturels et ruraux la composent soit la plus grande proportion en France : 2/3 des espèces végétales y sont présentes, 1/3 des espèces d'insectes, 10 espèces de mammifères marins. La mer Méditerranée est un des 34 hot-spots mondiaux pour la richesse de sa biodiversité. **La région Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend aussi 4 des 10 Parcs nationaux présents en France, 7 Parcs naturels régionaux et 18 Réserves naturelles nationales et régionales.** Ces espaces forment un immense continuum vert et bleu qui va de l'Italie jusqu'à l'Occitanie.

Ce tableau idyllique est malheureusement soumis à un certain nombre de menaces : une urbanisation et artificialisation des sols galopantes, la fragmentation des milieux, une surfréquentation, des pollutions terrestres ou maritimes, mais aussi les impacts du changement climatique.

La biodiversité et les espaces naturels sont également un facteur de développement économique majeur, de développement touristique et de rayonnement. Le Président Christian ESTROSI est particulièrement attaché à ce rayonnement et cite souvent les trois noms qui composent l'acronyme PACA qui sont des noms connus dans le monde entier, la Provence, les Alpes et la Côte d'Azur. Ce rayonnement doit tenir compte de cette biodiversité. À titre d'exemple, les espaces naturels en France représentent 50 millions de séjours touristiques et 280 millions de nuitées par an (soit 35 % des nuitées totales en France).

Ce tourisme nature a d'ailleurs généré la création d'un pôle d'excellence au sein du Ministère des affaires étrangères nommé slow-tourisme et éco-tourisme. La biodiversité et les espaces naturels sont aussi facteurs d'emplois avec le génie écologique mais aussi avec l'accueil, l'animation et l'éducation.

Il nous appartient donc de mettre en place une politique environnementale régionale ambitieuse pour relever ce défi de la protection de l'environnement qui est le véritable enjeu du 21^e siècle. C'est dans cette optique qu'ont été lancées les Assises de l'environnement, de l'énergie et de la mer, afin de construire en partenariat avec tous les acteurs de terrain la meilleure stratégie en la matière. Le chantier est en cours. De nombreuses décisions découleront de ses conclusions.



En matière de biodiversité, nous cherchons à donner une dimension concrète et structurante à cet enjeu majeur. Tout ceci se met en place avec méthode, concertation, sens des responsabilités car les enjeux sont immenses. La loi MAPTAM a confirmé le rôle de chef de file de la Région en matière de protection de cette biodiversité et nous réfléchissons actuellement, de façon très volontaire, à la mise en place dans notre région d'une Agence régionale de la biodiversité comme la loi sur la biodiversité nous en offre la possibilité. Au-delà même de la protection des ressources, leur valorisation, leur promotion et les retombées qu'elles génèrent sont des dimensions que nous devons absolument prendre en considération.

Je voudrais conclure en vous disant que l'économie n'est pas toujours compatible avec la biodiversité et l'environnement. Mettre en œuvre une politique régionale à la fois protectrice de l'environnement et en même temps ambitieuse en matière économique est un véritable combat. Un combat du temps long contre le court terme. Sachez que je serai là en tant que Président de la commission environnement, mer et forêt pour mener ce combat à vos côtés.



Loïc Dombrevail
Conseiller régional, Président de la commission environnement, mer et forêt



Je tenais à vous remercier de la tenue de ces Rencontres, qui me permettent de rappeler tout d'abord que l'Agence de l'eau est présente depuis le début dans l'aventure de l'Observatoire régional de la biodiversité, car ce projet est important pour nous.

En effet, Provence-Alpes-Côte d'Azur est un territoire aux milieux aquatiques en bon état écologique (70 % des cours d'eau sont classés en bon état) à connaître et à préserver, un espace privilégié entre la mer et la montagne. Il y a, de plus, un vrai lien, un continuum entre biodiversité "humide" et "sèche" : l'eau y est nécessaire pour soutenir la biodiversité et un manque d'eau se traduit globalement par des pertes de biodiversité : sécheresses cumulées, prélèvements, drainages des zones humides, enfoncement des cours d'eau, ... Enfin, la connaissance est importante pour une action efficace, d'où notre participation à l'observatoire régional. L'Agence de l'eau est par ailleurs partenaire de la Région sur de nombreuses études et schémas régionaux (Stratégie régionale de la biodiversité, SOURCE et AGORA, SRCE et trames vertes et bleues, SRADDET, ...).



Nous avons donc un intérêt historique et l'implication de l'Agence devrait être croissante pour la biodiversité. Vous le savez, le législateur, dans la loi biodiversité votée en 2016, a souhaité élargir le champ des missions des Agences de l'eau à la biodiversité terrestre et marine. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse devrait jouer pleinement son rôle sur ces deux espaces en mobilisant son savoir-faire (en particulier sa capacité à nouer des partenariats, à impulser des dynamiques de territoire avec les collectivités) et ses outils financiers. Cette nouvelle aventure qui commence devra certainement modifier notre gouvernance, notre politique d'aides et de redevances. Elle nous entraînera sur un nouveau pari : marier le monde de l'eau avec celui de la biodiversité.

Cette extension du champ de missions des Agences de l'eau est une évolution majeure, certes, mais les Agences interviennent en pratique déjà depuis très longtemps sur la biodiversité, au nom de l'atteinte du bon état des milieux aquatiques, en soutenant massivement depuis longtemps la restauration écologique des milieux aquatiques avec, depuis le début du 10^e programme en 2013, 192 M€ d'aides en faveur de la préservation et la restauration des cours d'eau et des zones humides sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse soit plus de 8 000 ha de zones humides acquises ou restaurées et plus de 200 km de cours d'eau restaurés. Nous sommes donc déjà très présents sur la biodiversité. Pour renforcer son implication sur la biodiversité terrestre et marine, le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a validé, le 30 septembre dernier, le lancement d'une initiative en faveur de la biodiversité, un appel à projets doté d'une enveloppe de 8M€ pour inciter à "PASSER À L'ACTION".

Nous attendons vos projets !

Pour conclure, j'ajouterai que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse est favorable à toute initiative en faveur de l'émergence d'une Agence régionale de la biodiversité afin de dynamiser et coordonner la politique biodiversité à l'échelle régionale. Nous souhaitons nous positionner, non en tant que membre, mais en tant que partenaire technique et financier privilégié.

Je vous remercie de votre participation et de votre attention, et vous souhaite de belles journées d'observation et d'échanges ! Je finirai par cette phrase d'Edgar Allan Poe en 1856 (Histoires extraordinaires) : "L'important, le principal, est de savoir ce qu'il faut observer."



Gaëlle Berthaud

Directrice régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



Je remercie les organisateurs de ces deux journées qui vont nous permettre, à travers les échanges communs et les séances en ateliers, d'aborder à la fois l'enjeu régional de la question de la biodiversité et l'approfondissement de l'un de ses outils d'analyse et de partage que sont les observatoires de la biodiversité. Avec l'adoption de la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages le 9 août 2016**, cette année porte une très forte actualité sur la question de la biodiversité et les représentants du Ministère sont là pour nous en donner les détails.

Je rappellerai très brièvement les points saillants et les avancées majeures de cette loi :

- La création de l'Agence française de la biodiversité en premier lieu,
- L'inscription de nouveaux principes dans les codes de l'environnement, tels que la solidarité écologique, la non-régression du droit à l'environnement, l'absence de perte nette de biodiversité qui est notamment un pas supplémentaire à franchir dans la mise en œuvre des mesures compensatoires,
- L'inscription, dans le Code civil, du principe de la réparation du préjudice écologique,
- Le renforcement de la protection des espèces, par le renforcement des plans d'actions, la création des zones prioritaires de biodiversité, la notion de zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques, l'interdiction des pesticides au 1^{er} septembre 2018, la réduction des pollutions marines, des sanctions pénales renforcées contre le trafic d'espèces,
- La loi emporte aussi la Ratification du protocole de Nagoya qui encadre l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées, sujet très sensible outremer dont la biodiversité exceptionnelle n'est pas à rappeler.

Cette loi se veut donc très ambitieuse mais à travers les différents points évoqués, on se rend compte très vite qu'elle n'aura d'efficacité que si les "territoires se mettent en mouvement" selon les propos de la Ministre. Comme pour la transition énergétique, nous sommes en effet convaincus que c'est à partir des initiatives des territoires que naîtront les innovations.

De ce point de vue, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit être considérée comme une pionnière. Les réflexions engagées de manière partenariale sont déjà anciennes. Cette intelligence collective a permis de nombreuses avancées, que ce soit pour la mise en œuvre de l'observatoire régional de la biodiversité et plus globalement sur le champ de la connaissance, pour élaborer une politique cohérente à travers la stratégie globale de la biodiversité. Le SRCE, par sa co-élaboration entre l'Etat et la Région, a aussi permis de poser des principes partagés qui aujourd'hui se déclinent dans les nombreux documents de planification en cours de révision.



L'enjeu, me semble-t-il, est que cette politique ne soit pas perçue comme une contrainte de plus qui viendrait nuire au développement ; tout le monde est conscient que l'attractivité de notre région est notamment fondée sur la qualité de ses espaces. Certes, des projets peuvent être contrariés voire empêchés au titre de la biodiversité, mais les réflexions que nous menons avec certains partenaires montrent que des réponses pragmatiques existent, qui n'obligent pas à sacrifier le projet à la biodiversité ou réciproquement. Pour y parvenir, il faut cependant prendre les choses très en amont et cela passe par une connaissance précise des espaces et des espèces qui rend plus facile le déroulement de la séquence "éviter réduire compenser". Le rôle des observatoires est essentiel pour que cette politique ait un sens et atteigne l'efficacité recherchée.



Eric Legrigeois

Directeur adjoint

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'actualité nationale sur la biodiversité

UNE NOUVELLE HARMONIE ENTRE LA NATURE ET LES HUMAINS

Actualité nationale
Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016
pour la reconquête de la biodiversité,
de la nature et des paysages

UNE LOI POUR ÉVITER LA DISPARITION DES ESPÈCES, VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET NOS PAYSAGES

Depuis l'Hexagone jusqu'aux territoires d'outremer, la France abrite une biodiversité terrestre et marine particulièrement riche. Ce patrimoine naturel est une opportunité pour notre développement économique, culturel et touristique, mais il reste fortement menacé : par exemple, la France se situe parmi les 10 pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées. La dernière grande loi sur la nature a été adoptée il y a 40 ans. Cette nouvelle loi donne de la biodiversité une vision dynamique, intégrée aux activités humaines et non plus limitée à des politiques de protection. Le principe de solidarité écologique et la réparation du préjudice écologique sont inscrits dans la loi. Les 51 Parcs naturels régionaux voient leurs procédures simplifiées. La loi généralise les atlas de paysage et la reconnaissance des métiers du paysage. Les espèces sont mieux protégées avec la mise en place de plans d'actions pour toutes les espèces menacées en France et le renforcement des sanctions contre le trafic illégal (éléphants, rhinocéros, etc.).



DÉJÀ EN ACTION

> Le plan national d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages France, "terre de pollinisateurs" a été lancé en 2016.

> La lutte contre le commerce illégal d'ivoire a été renforcée avec la suspension, en 2015, de la délivrance des certificats d'exportation d'ivoire brut depuis la France.

> Les territoires à énergie positive pour la croissance verte peuvent bénéficier du fonds de financement de la transition énergétique pour des actions en faveur de la biodiversité et des paysages.



UNE LOI POUR PROTÉGER LA SANTÉ ET STOPPER LES POLLUTIONS

Le lien entre biodiversité et santé est reconnu dans cette loi. Pour réduire les déchets en mer, les cotons-tiges avec une tige en plastique et les microbilles dans les produits cosmétiques seront interdits à compter de 2020. Afin de protéger les insectes pollinisateurs, les pesticides néonicotinoïdes seront interdits à compter du 1^{er} septembre 2018. La restauration des continuités écologiques vise non seulement à préserver la biodiversité, mais aussi à maintenir les services rendus par les écosystèmes : épuration de l'eau, lutte contre l'érosion des sols, ...

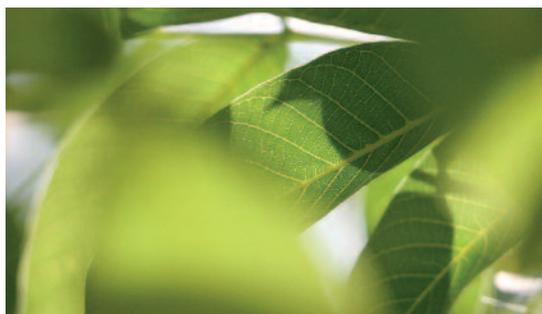
DÉJÀ EN ACTION

> Pour encourager le développement des alternatives aux pesticides, 111 premiers labels "Terre saine, commune sans pesticides" ont été remis.

> Ségolène Royal a mis fin aux épandages aériens de pesticides et à l'utilisation de certaines substances cancérigènes et reprotoxiques.

> Les pesticides chimiques seront interdits dans les espaces publics en 2017 et dans les jardins des particuliers en 2019.

> Les sacs plastiques à usage unique sont interdits aux caisses depuis le 1^{er} juillet 2016.



UNE LOI POUR SOUTENIR L'INNOVATION ET LES EMPLOIS DE LA CROISSANCE VERTE ET BLEUE

La biodiversité offre un vaste champ à l'innovation et permet la création de filières d'avenir et d'emplois durables. Les PME et les start-up des filières vertes sont les moteurs des croissances verte et bleue ; ces entreprises sont soutenues activement. Le développement des métiers du paysage est également appuyé. Les porteurs de projets peuvent utiliser des outils plus efficaces pour trouver un équilibre entre protection de l'environnement et développement économique (mesures compensatoires, réserves de biosphère, etc.). Le brevetage des "produits issus de procédés essentiellement biologiques" (gènes natifs) est interdit, pour lever le frein à l'innovation. Les données récoltées à l'occasion des études d'impact sont versées dans l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), ouvert à tous.

DÉJÀ EN ACTION

> Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), 35 projets innovants ont été sélectionnés pour 14,6 millions d'€ d'investissement et 5,7 millions d'€ d'aides de l'État.

> Dans le cadre de la Green Tech verte, les quatre premiers lauréats du hackathon biodiversité ont été désignés en 2016.

L'actualité nationale sur la biodiversité

S'INSPIRER DE LA NATURE POUR ASSURER LE FUTUR : UNE LOI POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La biodiversité est source de solutions : les espaces verts limitent les canicules dans les villes ; la mangrove protège le littoral contre la houle et les tempêtes ; les forêts landaises stoppent le phénomène d'érosion côtière ; les toitures végétalisées réduisent les dépenses de chauffage et de climatisation, etc. La loi va accélérer la création des continuités écologiques (trames verte et bleue) et encourage à la protection volontaire d'écosystèmes. À partir du 1^{er} mars 2017, les nouveaux centres commerciaux devront être équipés de toitures végétalisées et de parkings permettant l'infiltration de l'eau. La loi prévoit la prise en compte dans l'urbanisme de l'érosion du littoral. Elle renforce la protection de 50 % des mangroves d'ici 2020 et de 75 % des récifs coralliens d'ici 2021.

DÉJÀ EN ACTION

> Les territoires à énergie positive pour la croissance verte peuvent bénéficier du fonds de financement de la transition énergétique pour des actions en faveur de la nature en ville.



UNE LOI POUR DÉVELOPPER LA CROISSANCE BLEUE

La France possède une biodiversité marine exceptionnelle. La loi crée des zones qui protègent le cycle biologique des espèces. Elle renforce les aires marines protégées, créées pour protéger mais aussi pour trouver un équilibre entre les activités humaines et la vie aquatique et encadre les nouvelles activités en haute mer. Pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, la loi interdit le rejet en mer des eaux de ballast non traitées.

DÉJÀ EN ACTION

> La France a pris en charge la présidence du sanctuaire Pélagos de protection des mammifères marins en Méditerranée.

> Depuis 2014, Ségolène Royal a signé la création de quatre Parcs naturels marins : Golfe du Morbihan, Bassin d'Arcachon, Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Cap Corse et Agriates.



CHEF DE FILE BIODIVERSITÉ : UN NOUVEAU RÔLE POUR LES RÉGIONS ?

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU CADRE LÉGAL

L'évolution récente du cadre légal définit les nouvelles compétences régionales en matière de biodiversité :

■ La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) stipule que la Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la protection de la biodiversité. Pour exercer cette compétence partagée, la loi a prévu la mise en place **d'une convention territoriale d'exercice concerté (CTEC)**.

■ La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) consiste à doter la Région d'un document prescriptif de planification, en remodelant le Schéma régional d'aménagement de développement du territoire (SRADT) en **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** qui intègre le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

■ Enfin, **la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** confirme la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'une des mesures phares, au 1^{er} janvier 2017.

Elle offre la possibilité aux Régions, en partenariat avec l'AFB, de mettre en place conjointement des **Agences régionales pour la biodiversité (ARB)**, auxquelles peuvent notamment s'associer les Départements, en particulier au titre de leur compétence en matière d'espaces naturels. La création d'une Agence régionale pour la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur offre collectivement l'opportunité d'inventer ensemble une nouvelle façon d'aborder les questions de la biodiversité, en posant en premier lieu, la question du "pour quoi faire ?".

La finalité des ARB est de consolider le lien entre les politiques nationales et territoriales de la biodiversité.

CHEF DE FILE, UN RÔLE DÉJÀ ASSURÉ PAR LA RÉGION, GRÂCE À UN TRAVAIL PARTENARIAL ENGAGÉ DE LONGUE DATE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit de longue date pour un aménagement durable de l'ensemble de son territoire qui allie développement solidaire et protection de la nature, qui réconcilie aménagement et environnement. Ses actions portent notamment sur la création et le financement des Parcs naturels régionaux aujourd'hui au nombre de 7, l'appui à 2 nouveaux projets, 6 Réserves naturelles régionales, des partenariats avec les acteurs de la biodiversité (Associations de protection de la nature, Conservatoires, Grand site, ...), d'appui à l'éducation à l'environnement.

Chef de file de biodiversité : un nouveau rôle pour les régions ?

Chef de file de biodiversité : un nouveau rôle pour les régions ?

La mise en œuvre des politiques "biodiversité" fait également l'objet de l'action conjuguée de la Région, de l'État et des collectivités. Aussi, le Schéma régional de cohérence écologique, le Comité régional biodiversité, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (RREN) sont déjà co-pilotés par l'État et la Région et certains outils de mise en œuvre bénéficient d'un co-agrément, comme cela est le cas pour le Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enfin, avec la réalisation d'une stratégie régionale en faveur de la biodiversité et la définition des trames vertes et bleues, la Région a montré qu'elle pouvait efficacement organiser de larges concertations à l'échelle de son territoire.

La Région, c'est aussi l'échelle d'organisation financière (CPER, Fonds européens) et de l'aménagement du territoire et du développement économique, deux sujets indissociables.

Elle est autorité de gestion d'une partie des fonds européens : **FEDER-FSE, FEADER**, des programmes **plurirégionaux** pour les massifs de montagne et les bassins fluviaux, et des **programmes de coopération territoriale européenne**, le cas échéant.

Elle a déposé un projet Nature4City Life en partenariat avec la Métropole Nice-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence, la Communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée et la Ville de Marseille et va déposer un projet INTERREG ALCOTRA avec la région Auvergne-Rhône-Alpes et 3 Régions italiennes (Val d'Aoste, Ligurie, Piémont) ainsi qu'un INTERREG Med.



LA POURSUITE DU PARTENARIAT ET LA CONSTRUCTION DU CHEF DE FILE : VERS LA CRÉATION D'UNE ARB...

Les dernières évolutions législatives, complémentaires les unes par rapport aux autres, viennent conforter le rôle de chef de file que la Région assume déjà dans la coordination de politiques publiques liées à la biodiversité.

La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), mise en place le 7 octobre 2016 et présidée par le Président de la Région, est l'instance de concertation des représentants des collectivités territoriales dans la région. Elle est chargée par la loi de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics. Cet exercice concerté s'exprime par la rédaction d'une Convention territoriale d'exercice concertée (CTEC), pour laquelle des réunions spécifiques sur la compétence biodiversité seront organisées avec les partenaires, dont les Départements et les intercommunalités.

La question de l'ARB sera conduite dans cette dynamique.

PANORAMA DES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DE LA BIODIVERSITÉ

Face à l'enjeu que constitue la préservation de la biodiversité, un grand nombre de territoires (Régions, Départements, Outre-mer) se sont dotés d'un observatoire de la biodiversité. Ces outils se déclinent à une échelle administrative (Région, Département, Outre-mer) ou de territoire de projet (Parc naturel régional, Parc national).

ÉTAT DES LIEUX DES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DE LA BIODIVERSITÉ

En 2015, 12 observatoires régionaux de la biodiversité sont opérationnels.

La plupart ont été mis en place il y a une dizaine d'années mais certains existent depuis longtemps déjà.

La majorité sont en lien avec une politique régionale en faveur de la biodiversité et une stratégie régionale pour la biodiversité en particulier.

Les structures mettant en œuvre ces observatoires sont diverses : Région, Agence régionale pour l'environnement, Conservatoire botanique national, Parc naturel régional, fédération des associations de protection de la nature, unité mixte de recherche...

Leur fonctionnement s'organise généralement autour de 4 à 5 instances : décisionnelle, opérationnelle, cellule d'animation et réseau des acteurs contributeurs. Un avis scientifique est sollicité via un comité scientifique (le CSRPN) ou le comité régional biodiversité.



Leur champ d'étude s'étend de la biodiversité spécifique à l'ensemble des composantes de la biodiversité, des pressions qui l'affectent et des réponses mises en place face à son déclin.

Certains sujets tels que la biodiversité génétique ou les services écosystémiques restent cependant encore peu traités. Le calcul d'indicateurs reste difficile sur ces thèmes complexes à aborder et nécessite des informations disponibles et homogènes à l'échelle du territoire de l'observatoire. La mer et le littoral - pour les observatoires de la biodiversité dont le territoire est doté d'une façade littorale - ne sont traités que ponctuellement.

Les informations produites et les connaissances acquises sont restituées au travers de différentes publications et outils :

- indicateurs d'état, de pressions ou de réponses, synthèse, chiffres-clés, dossiers thématiques, retours d'expériences, etc.

- format standard de données, application cartographique, annuaire des acteurs.

ACTUALITÉS DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ (ONB) en lien avec les territoires & évolutions dans le nouveau contexte

LES ACTUALITÉS MARQUANTES 2016

L'ONB est une démarche ouverte et participative dont les actions sont présentées sur le site NatureFrance :

- les **instances** orientent les travaux,
- les **groupes de travail (GT)** traitent des différentes échelles territoriales et de la méthodologie,
- les **réunions thématiques (RT)** organisent les travaux de manière transversale aux GT, avec l'ensemble des acteurs intéressés par un sujet donné. Il collabore également avec d'autres projets.

Les actions avancent en parallèle et de manière concertée selon un rythme qui leur est propre et selon les priorités données par les instances, à savoir **le comité national** et la **coordination scientifique et technique**.

En 2016, le groupe de travail "indicateurs de biodiversité en base de données (I-BD²)" a produit la nouvelle évaluation scientifique d'une cinquantaine des indicateurs de l'ONB. Le rapport et les fiches seront mises en ligne d'ici début 2017. Ce GT, animé par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), est en cours d'élargissement vers un groupe de travail "méthodologie des indicateurs de biodiversité (MIB)" qui traitera plus largement de toutes les questions méthodologiques concernant l'objet "indicateur".



Les RT poursuivent leurs travaux. En 2016, la RT "Biodiversité & milieux marins et littoraux" a été relancée, animée par l'Université de Bretagne occidentale (UBO) et Systema. Deux nouvelles RT ont été installées : "Biodiversité & milieux d'eau douce", animée par l'IRSTEA et "Nature et connaissance de la biodiversité", animée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Ces trois RT produiront leurs premiers indicateurs thématiques en mai 2017. La RT "Biodiversité & Milieux humides" a publié cette année une brochure relative à l'occupation des sols en site Ramsar et une synthèse de cette publication.

LES EXPERTISES SUR LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Le changement d'échelle constitue une priorité méthodologique : il fait l'objet d'approfondissement dans l'expertise externe des indicateurs I-BD², ainsi que dans les travaux de la coordination scientifique et technique (projet de saisine) et conduira d'ici mai 2017 à une refonte des champs relatifs au périmètre géographique des fiches "Indicateur" : gain de précision des données, échelle de restitution, etc.

Certains indicateurs ont fait l'objet de travaux méthodologiques plus poussés sur cette question comme les indicateurs de type "suivi temporel des oiseaux communs (STOC)", en lien avec les experts du MNHN ; un outil de calcul territorialisé de l'indicateur a été mis à disposition en ligne.

L'ONB procède actuellement à l'expertise de la méthode de territorialisation utilisée par le Parc national du Mercantour pour l'indicateur "grands espaces toujours en herbe" ; une note méthodologique sera publiée à l'issue de cette expertise. Des indicateurs de fragmentation des milieux sont en cours de calcul par le Cerema sur la base d'un document méthodologique stabilisé produit par l'ONB en collaboration avec les travaux sur les indicateurs de suivi de la trame verte et bleue et des Schémas régionaux de cohérence écologique. Ils seront publiés d'ici mai 2017 avec leur composante régionale.

LES TRAVAUX DE TERRITORIALISATION

Afin de répondre à une demande prioritaire du réseau national des observatoires de la biodiversité, l'ONB a mis en place un processus d'analyse systématique de ses indicateurs sous l'angle de leur possible déclinaison infranationale. Il analyse la faisabilité de cette déclinaison, puis procède progressivement au calcul lorsque cela est possible, à l'occasion de la mise à jour des indicateurs. Le résultat est mis en ligne et en téléchargement libre sur chaque fiche "indicateur", avec le tableau de données. Le bilan ci-dessous est régulièrement actualisé et accessible en ligne. La liste des indicateurs territorialisés est accessible par un filtre sur le site.

Bilan provisoire des indicateurs :	Au 1 ^{er} mai 2015	Au 1 ^{er} mai 2016	Au 4 octobre 2016
Territorialisés (en ligne)	21	29	29
Territorialisation en cours	2	3	3
Territorialisables assez facilement	13	5	6
A priori territorialisables	-	-	10
Non territorialisables	17	19	23
Encore à expertiser	19	23	8
Total	72	79	79

Actualités de l'ONB

L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'ONB

De profondes évolutions de la gouvernance de la biodiversité auront lieu en 2017 : nouvelle gouvernance de la biodiversité et chef de filat des Régions, création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et refonte de la Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'écologie. L'ONB sera profondément concerné par ce nouveau panorama.

Les arbitrages ne sont pas encore rendus concernant :

- le degré de transfert du pilotage et des activités de l'ONB à l'AFB,
- l'évolution du comité national, dans le contexte de la création du comité national de la biodiversité (CNB),
- l'évolution de la coordination scientifique et technique,
- la contribution du réseau national des observatoires de la biodiversité à la mise en place possible d'Agences régionales de la biodiversité (ARB) par l'AFB et les Régions.

En savoir plus

Observatoire national de la biodiversité :
<http://www.naturefrance.fr/>

Indicateurs de l'ONB :
<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>

L'ONB est la démarche mise en place pour le suivi des effets de la société sur la biodiversité et sur les interfaces entre la biodiversité et la société tels que présentés dans la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). À ce titre, l'ONB propose des indicateurs et les met à disposition de tous.

Contact

Luc MAUCHAMP,
Chef de projet "Observatoire national de la biodiversité"
luc.mauchamp@developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Direction de l'eau et de la biodiversité
Direction générale de l'aménagement, du logement
et de la nature



ACTIONS DU RESEAU DES OBSERVATOIRES DE LA BIODIVERSITE

LE RÉSEAU DES OBSERVATOIRES TERRITORIAUX DE LA BIODIVERSITÉ

L'Observatoire national de la biodiversité (ONB) est conçu comme un projet de mise en relations et de recherche de synergies entre les différents acteurs intervenants dans le champ de l'élaboration, du calcul et de la diffusion d'indicateurs liés à la thématique "biodiversité". Il associe donc à ses actions, à travers une gouvernance résolument participative, de très nombreux acteurs à des degrés divers, dont les observatoires territoriaux de la biodiversité et ce, dès 2009.

L'animation et la coordination d'un grand nombre de lieux de réflexion et de production, le suivi, la capitalisation et la diffusion des travaux constituent une part importante de l'activité de l'ONB : 12 réunions thématiques différentes, 7 groupes de travail en plus des instances de pilotage.

Le "réseau des observatoires de la biodiversité" est l'un de ces groupes de travail. C'est un réseau informel, un lieu d'échanges et de réflexion ouvert aux observatoires de toutes échelles pour mettre en place des actions collectives au bénéfice de tous les observatoires.



LA FEUILLE DE ROUTE DU RÉSEAU DES OBSERVATOIRES

À l'issue du précédent séminaire national des observatoires de la biodiversité, un petit groupe d'observatoires, principalement régionaux, a travaillé avec l'ONB à la définition d'une feuille de route pour organiser concrètement et collectivement les travaux à conduire en commun entre les différents observatoires. Elle précise qui fait quoi et sert de guide pour le développement des activités de l'ONB en lien avec les observatoires territoriaux.

Actions du Réseau

DES ACTIVITÉS ORGANISÉES AUTOUR DE 3 AXES

Les actions de cette feuille de route, qui peuvent être mises en œuvre par l'ONB ou par des observatoires volontaires et qui doivent être validées en réunion plénière du réseau, relèvent de 3 grandes familles :

- **l'optimisation du fonctionnement du réseau** regroupe les actions d'animation et d'organisation des réunions plénières, de diffusion d'informations, de mise à disposition de ressources et de développement d'outils partagés,
- **le développement d'occasions d'échanges et de travaux thématiques** renvoie à l'organisation du séminaire des observatoires, tous les 2 ans, et de réunions intercalaires,
- **l'organisation des collaborations entre l'ONB et les autres observatoires** consiste à structurer la demande des observatoires vis-à-vis de l'ONB et des autres fournisseurs de données nationales et à partager les travaux de territorialisation des données.

Dans le détail, la feuille de route précise le "qui fait quoi ?" et balaie l'ensemble des tâches :

- l'information du réseau à travers la diffusion de mail et la mise à jour en continu de la base de contacts,
- l'organisation des réunions plénières avec classement des temps de présentation de l'actualité, de présentation d'un réseau et d'échanges autour d'une action commune,
- l'organisation de réunions intercalaires avec le recensement et la hiérarchisation des thèmes possibles réalisés par l'ORB Nord Pas-de-Calais,
- l'organisation du 4^e séminaire des observatoires de la biodiversité par l'ORB Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- la mise en place d'une plateforme collaborative par l'ORB Nord Pas-de-Calais, pour citer quelques exemples.

L'ANNUAIRE DU RÉSEAU

Parmi les missions confiées au Cerema, figure l'actualisation de **l'annuaire du réseau**, composé des fiches portail des Observatoires territoriaux de la biodiversité sur le site internet, très riche, de l'observatoire national. Cette activité est rendue assez complexe suite à la réforme territoriale. En effet, il n'est pas toujours aisé de savoir dans quelle mesure et à quelle échéance il y aura lieu de faire évoluer les fiches, en supprimer, les regrouper, en faire de nouvelles, etc. Cette action se poursuit, elle consiste à prendre contact avec les différents observatoires dont les fiches ne sont pas à jour pour les inciter à actualiser les informations puisque ce sont les observatoires qui administrent leurs propres fiches.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● **Contact**

Isabelle ROBINOT-BERTRAND, Chargée de mission territoires et développement durable en charge de l'appui auprès de la DEB pour l'animation du réseau des observatoires de la biodiversité.
isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr

● ● ● ● ● ● CEREMA Direction Territoriale Ile-de-France

Ateliers de travail et d'échanges



RESTITUTION DES ATELIERS DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES

ATELIER 1

Quelle contribution des observatoires de la biodiversité à la réorganisation du paysage institutionnel et de la gouvernance des régions ?

Animateurs : Sébastien FLORES, AFB
Thomas FOUREST, ARPE PACA

Assesseur : Dorothee MEYER, DREAL PACA

Rapporteur : Thomas FOUREST, ARPE PACA

Cet atelier a rassemblé 21 participants réunis en trois groupes de travail. Ils ont permis de tracer des pistes de réflexion et de contribution à partir de quatre questions.

1. Quel rôle des observatoires de la biodiversité dans l'exercice du chef de file biodiversité des Régions ?
2. Quelle contribution et quel positionnement des observatoires de la biodiversité dans l'élaboration des Agences régionales pour la biodiversité ?
3. Quelle gouvernance des observatoires de la biodiversité avec ou sans Agence régionale pour la biodiversité créée par la Région ?
4. Quelle articulation entre l'Agence française pour la biodiversité et les observatoires territoriaux de la biodiversité ?

❶ Quel rôle des observatoires de la biodiversité dans l'exercice du chef de file biodiversité des Régions ?

Le rôle des observatoires est de pouvoir structurer, analyser et diffuser une information fiable à partir de données structurées. Suivant les Régions, il existe néanmoins de nombreuses disparités de positionnement sur ce champ d'application et sur les modes de gouvernance et d'organisation mis en place pour animer et coordonner ces observatoires de la biodiversité.

Le chef de file biodiversité porté par les Régions consiste à organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la biodiversité. Cette organisation s'exprime au travers de Convention territoriale d'exercice des compétences (CTEC) validée en Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Sur les bases d'un principe de neutralité qui permet d'apporter une analyse et un éclairage pour définir les stratégies biodiversité, il a été retenu que les observatoires de la biodiversité pouvaient aider à la définition des cadres d'intervention des CTEC définis pour 3 ans. Ils peuvent :

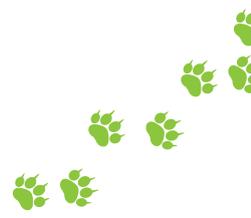
- identifier les acteurs qui interviennent dans ce domaine,
- interroger les indicateurs pour identifier les enjeux,
- fournir un état des connaissances,
- faire remonter les besoins des acteurs et donner de la lisibilité aux travaux des associations naturalistes,
- faire passer le message du temps long et le besoin de stabilité sur ce type de politique pour pouvoir obtenir une évaluation et des résultats,
- faire émerger les démarches innovantes et aider à la définition d'éventuels appels à projets en particulier sur le lien entre changement climatique et biodiversité.

La question de l'évaluation des politiques publiques s'est posée lors de l'atelier. Est-ce un objectif à atteindre pour les observatoires de la biodiversité dans le cadre de cette évolution du paysage institutionnel et de la gouvernance des Régions ?

❓ Quelle contribution et quel positionnement des observatoires de la biodiversité dans l'élaboration des ARB ?

La diversité des situations et des volontés au niveau régional ne permet pas de définir une contribution et un positionnement-type des observatoires de la biodiversité au regard des projets d'ARB.

La question de la neutralité des observatoires a été débattue. L'importance de cette neutralité dans l'analyse réalisée par les observatoires de la biodiversité a été soulignée. Néanmoins, ces outils doivent être, d'une façon ou d'une autre, associés à la mission connaissance des ARB et donc participer à leur élaboration. Ils sont en capacité de fournir des réponses chiffrées, des éléments d'analyse, de faire remonter des expériences de terrain pour l'élaboration des Stratégies régionales biodiversité et des ARB.



3 Quelle gouvernance des observatoires de la biodiversité avec ou sans ARB créée par la Région ?

Avoir un pilotage et une gouvernance des observatoires de la biodiversité le plus large possible permet de garantir la pérennité de ces outils. L'élargissement de l'intervention de l'Agence de l'eau sur le champ de la biodiversité terrestre doit permettre de questionner la gouvernance des observatoires là où elle n'était pas forcément présente. Ils constituent ainsi un lieu pour établir les conditions d'un dialogue favorable entre l'ensemble des acteurs.

4 Quelle articulation entre l'AFB et les observatoires territoriaux de la biodiversité ?

Le lien entre l'AFB et les observatoires de la biodiversité pourrait s'articuler autour de trois actions :

- poursuivre l'identification des indicateurs nationaux territorialisables,
- identifier un pool d'indicateurs entre les Régions permettant de se comparer,
- identifier les besoins locaux en termes de structuration des systèmes d'information et faire remonter les expériences au niveau national pour développer ou améliorer les outils existants.

ATELIER 2

La dimension partenariale et technique des observatoires de la biodiversité dans le cadre de la fusion des régions

Animateurs : Franck TROUSLOT, ORE Poitou-Charentes,
Marie BARNEIX, Observatoire aquitain de la faune sauvage

Assesseur : Gunnel FIDENTI, ARPE PACA

Rapporteur : Elodie HAMDI, CBN Midi-Pyrénées

Après les présentations de deux Observatoires (Observatoire de l'environnement Poitou-Charentes et Observatoire aquitain de la faune sauvage) dont les périmètres d'intervention se retrouvent modifiés du fait de la fusion des Régions, les 10 participants à l'atelier (groupe d'observatoires et de collectivités) ont débattu et structuré leurs contributions autour d'un tableau à 3 dimensions : politique, partenariale et technique.

La dimension politique

Constats	<ul style="list-style-type: none"> • La fusion a besoin de temps • Les arbitrages et le calendrier s'imposent : Quel positionnement des élus par rapport aux observatoires ? Quel périmètre et quelle relation avec les Agences régionales de la biodiversité (si elles sont mises en places) ? • Des approches variées bilatérales ou multi-partenariales
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Le Chef de filat des Régions leur donne la légitimité pour organiser la concertation • Faire des propositions aux décideurs
Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Perdre les acquis (services, savoir-faire, partenariats techniques et financiers, ...)
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre le temps de la co-construction (partenariat technique et financier) au regard du projet politique

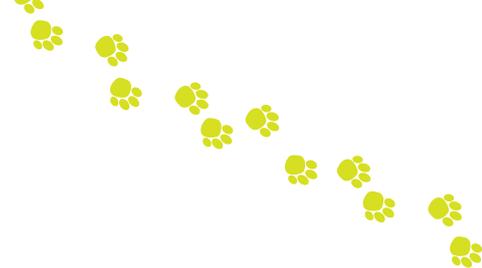


La dimension partenariale

Constats	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux acteurs avec des pratiques, des valeurs, des histoires différentes • Des partenaires financiers et techniques nouveaux • Besoin de développer les synergies entre les observatoires existants
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Évoluer positivement dans les pratiques • Débloquer certaines situations • Repenser les partenariats (recherche, monde agricole, ...)
Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence entre les structures
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre le temps de la co-construction (partenariat technique et financier) • Adapter la gouvernance • Rester proche des cibles et des partenaires

La dimension technique

Constats	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de systèmes d'information différents et de missions différentes • Mobilisation de l'expertise pour contribuer aux travaux de l'ORB hétérogène • Opportunités
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger un nouveau système d'information adapté • Mettre en synergie l'expertise • Communiquer plus sur ce qui est fait / valoriser • Profiter des outils mis en place dans les autres ex-Régions
Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiques techniques qui risquent d'être freinées
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la production (indicateurs, état des lieux, ...) aux divers territoires • Développer des relais au niveau des territoires, constituer un maillage • S'appuyer sur des méthodologies existantes • Prendre le temps



ATELIER 3

Mer et littoral :

quelles synergies entre observatoires de la biodiversité et acteurs du milieu marin ?

Animateur : Pierre BOISSERY, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
François STORAT, Bretagne Environnement

Assesseur : Frédéric PETENIAN, ARPE PACA

Rapporteur : Corinne DRAGONE, ARPE PACA

Les 19 participants à l'atelier se sont interrogés sur l'intérêt et le rôle d'un observatoire de la biodiversité sur la mer et le littoral. La façade marine et littorale reste moins étudiée par les observatoires de la biodiversité que la partie terrestre.

① Les rôles d'un observatoire de la biodiversité sur la mer et le littoral

Un observatoire de la biodiversité sur la mer et le littoral aurait 4 grands rôles :

> l'amélioration de la connaissance :

- orienter l'acquisition de données en identifiant, en lien avec les scientifiques, les lacunes aux niveaux géographique et taxonomique,
- recueillir des informations et des données au-delà de la dimension naturaliste, et particulièrement sur la dimension socio-économique, la perception sociale du littoral et de la mer et les usages marins et littoraux.

> l'information et la sensibilisation :

- rendre accessible des informations et des données à tout un chacun.

> le porter à connaissance :

- amener de l'information jusqu'aux niveaux de décision qui permettent de passer à l'action,
- orienter l'action publique en particulier sur les modes d'occupation du sol.

> l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques.



La prise en compte de la mer et du littoral par les observatoires de la biodiversité permettrait de mieux traiter la façade littorale et marine et d'assurer ainsi **une meilleure articulation et une mise en cohérence entre le volet terrestre et le volet marin**. Ces milieux "orphelins" trop souvent étudiés au cas par cas ou exempts de gestion (cas des embouchures des cours d'eau côtiers) sont à considérer au même niveau que les milieux terrestres.

2 À quelles conditions ?

Le déploiement d'un observatoire de la biodiversité sur la mer et le littoral implique :

- d'identifier et de bien définir les questions-clés,
- d'identifier le public prioritaire destinataire (décideurs, grand public),
- de clarifier les rôles et les missions de l'observatoire,
- d'identifier les productions et les outils de communication (adaptation au public visé).

La création de l'Agence française de la biodiversité représente aussi une opportunité nationale pour traiter, au sein de ses déclinaisons régionales, de la biodiversité littorale et marine au même niveau que la biodiversité terrestre.

ATELIER 4

Comment les observatoires de la biodiversité communiquent-ils à destination des élus ?

Animateur : Gilles LECUIR, NatureParif

Assesseur : Christine MIRALLES, ARPE PACA

Rapporteur : Christian PERENNOU, Tour du Valat

Les différents exemples cités au cours de cet atelier sont la preuve de la grande diversité des modes de communication utilisés ou envisagés par les structures participantes. L'atelier a principalement tourné autour du thème des espaces verts des communes et de l'utilisation de pesticides sur ces espaces. C'est assez réducteur comme vision de la biodiversité mais peut-être est-ce la vision de l'élu ou son centre principal d'intérêt quand on aborde ce sujet ? Cela implique alors de connaître leur propre définition de la biodiversité.

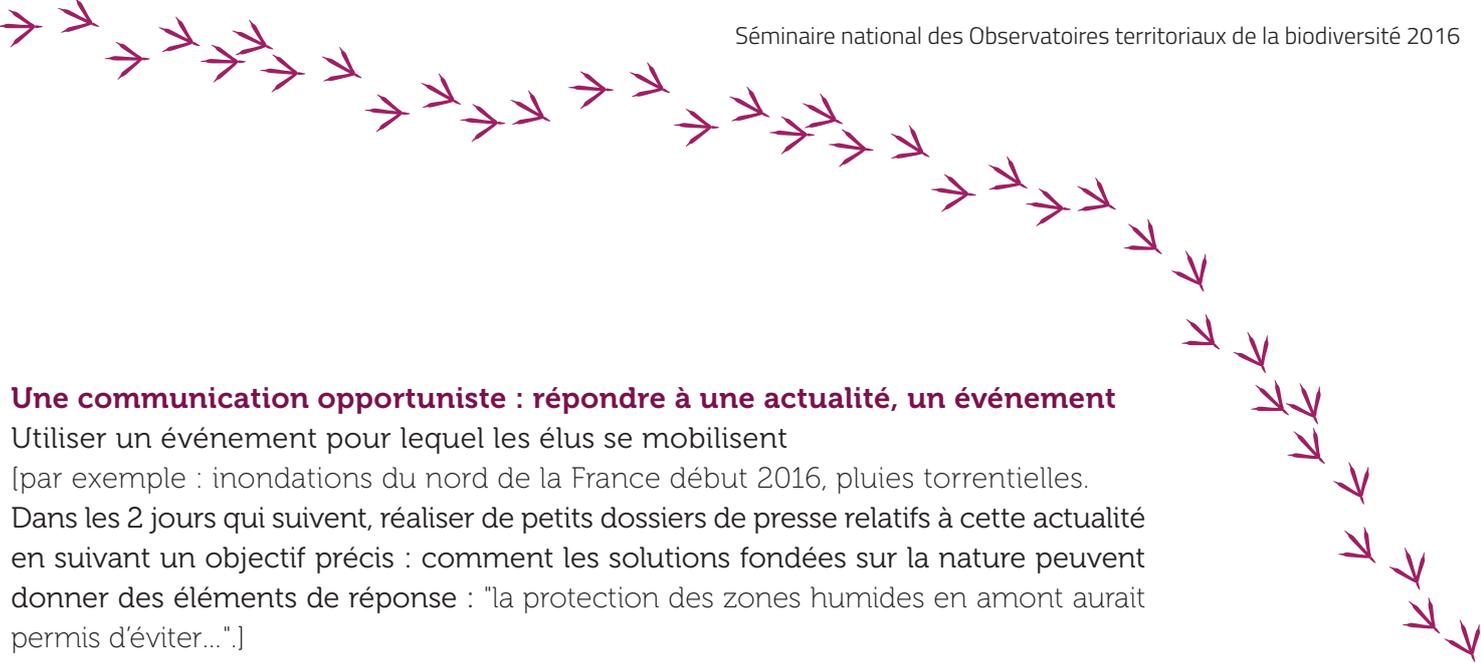
Parmi les modes de communication à destination des élus, sont cités :

La publication de dossiers du type "L'état de la nature dans notre région", avec des dossiers de presse largement repris par la presse régionale. La presse permet de toucher à la fois le grand public et les élus.

Le contenu doit :

- être très didactique,
- s'appuyer sur des chiffres forts,
- contenir des précisions scientifiques (les indicateurs),
- donner des éléments expliquant les causes probables : avoir de la donnée brute ne sert à rien, il faut l'analyser, lui donner du sens [par exemple : "les causes du déclin"],
- proposer des solutions, des préconisations qui peuvent aller dans le champ du politique.

L'utilisation de chiffres et de précisions scientifiques attire l'attention des élus et des médias [par exemple : diagnostic régional, dossiers annuels d'état de santé de la nature, évolution de la nature en région sur 10 ans, etc.].



Une communication opportuniste : répondre à une actualité, un événement

Utiliser un événement pour lequel les élus se mobilisent

[par exemple : inondations du nord de la France début 2016, pluies torrentielles.

Dans les 2 jours qui suivent, réaliser de petits dossiers de presse relatifs à cette actualité en suivant un objectif précis : comment les solutions fondées sur la nature peuvent donner des éléments de réponse : "la protection des zones humides en amont aurait permis d'éviter..."]

Les récompenses à un engagement par un label pour encourager la collectivité à faire encore mieux ou la participation à un concours

La remise de label est un signe de distinction ; c'est un véritable outil de communication dont les élus français sont friands, ils aiment cette reconnaissance extérieure. Il est aussi un prétexte pour se mettre autour de la table avec techniciens, naturalistes, élus et faire un tour d'horizon des pratiques. Il permet aux élus de s'approprier le sujet et de le valoriser.

[par exemple : "Libellules bleues" en Alsace, concours "Capitale française de la Biodiversité".]

L'utilisation d'arguments utilitaristes

Ces arguments sont mieux à même de capter l'attention des élus que les valeurs seulement patrimoniales.

> principe de la carotte et du bâton pour sensibiliser et faire évoluer les pratiques

Il s'agit d'adopter une communication ambivalente, une stratégie qui valorise les bons élèves (par un label) et invite les mauvais élèves à subir les pressions de la population.

[Par exemple : collecter de la donnée sur un indicateur et créer une carte à partir de la donnée collectée.

Cartes classant les communes de la région quant à l'usage des pesticides, ce qui met l'accent sur les "bons/ mauvais élèves" et peut inciter les citoyens vigilants à interpellier leurs élus pour exiger un comportement plus exemplaire.]

L'indicateur est un instrument de communication, il traduit une réalité : en protégeant la nature, on protège la ressource en eau.

L'indicateur est un outil d'aide à la décision, le travail d'observation est utile pour faire des choix politiques. Il est donc fondamental d'avoir une démarche scientifique dans la collecte (fiabilité des sources de données).

D'où l'importance de réaliser les études et de collecter les informations avec sérieux et des observations scientifiquement robustes.

Ateliers de travail et d'échanges

> arguments financiers

On enlève toute notion de protection de la nature, on parle d'argent.

[Par exemple : une étude du CGDD de 2010 évalue à 260-360 millions €/ an le coût de l'épuration de l'eau potable en France, pour les seuls pesticides. Si on veut s'inscrire dans le principe du pollueur / payeur, on est à +20 % sur la facture d'eau du particulier et des infrastructures pour payer la dépollution.]

> stratégie de l'encerclement

Au lieu d'employer le terme "biodiversité", on peut l'aborder à travers d'autres prismes et thèmes périphériques, notamment la santé (la qualité des eaux, les perturbateurs endocriniens), l'aspect financier, le risque inondation, les enfants, la mise en danger des biens et des personnes, la qualité de vie, l'alimentation, ... Tous ces thèmes parlent à nos élus.

[Par exemple : mettre en regard une carte sur l'utilisation des pesticides et une carte sur la qualité des eaux, insister sur l'augmentation taux de cancers induits.]

> cas particulier, "dans l'air du temps" : le changement climatique

La biodiversité pour lutter contre le ruissellement, créer des îlots de fraîcheur, etc.

Positiver le message, la dialectique liée à la biodiversité est très catastrophiste, alarmante, négative.

Il faudrait réussir, comme les grandes entreprises, à **imposer des slogans-chocs**, qui marquent durablement les esprits (du type "l'énergie est notre avenir") en travaillant avec des pros du marketing pour mieux "vendre" la biodiversité.

Rassurer les élus. La biodiversité fait peur, c'est une source de coût supplémentaire. Il faut rassurer les élus en travaillant sur une **approche coût / bénéfice** : "oui ce sont des complications, un investissement de temps et d'argent mais voilà ce que cet investissement va rapporter". Cela les aide à faire leur choix (aide à la décision).

Il faut que ce soit rentable et utile [par exemple : pour limiter la pollution urbaine : la nature en ville dépollue, rafraîchit.]

Aider les élus à communiquer en direction de leurs concitoyens : leur fournir **des outils de communication** sur la biodiversité pour qu'ils apportent des éléments de réponse dans les commissions, dans les conseils municipaux. L'élu a besoin de résultats visibles à court terme pour communiquer.

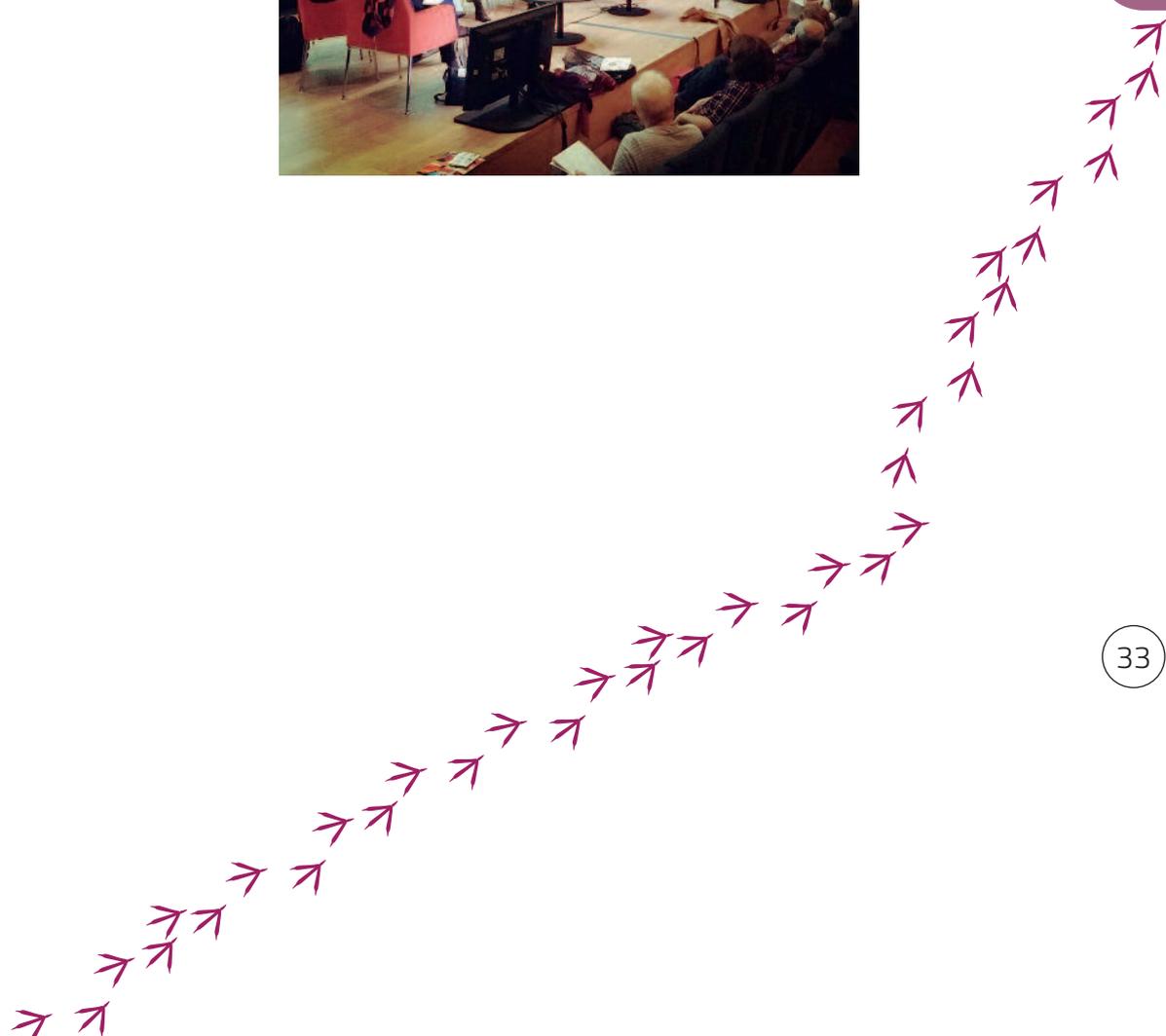
Le message le plus porteur : lors d'une journée de rencontres, quand des **élus déjà engagés** témoignent, motivent les participants et soulignent l'action de la commune qui accueille.

Investir les lieux de formation continue dédiés aux élus pour faire passer les messages.

Et plus informellement, comme pratiqué par les grandes entreprises pour leur lobbying, des invitations à déjeuner/ dîner où sera aussi présent un professionnel en communication chargé de faire passer les messages.

Toutes ces actions viennent en complément d'autres activités, portées par des structures autres que des observatoires de la biodiversité : activités pédagogiques avec les enfants pouvant mobiliser parents et élus ; festivals grand public sur la biodiversité, etc.

Il ne faut pas seulement cibler les élus : la société dans son ensemble doit changer pour mieux s'approprier les valeurs de la biodiversité.



ATELIER 5

Production mutualisée et partage d'outils entre observatoires de la biodiversité

Animateur : Loïc GUENIN et Franck GROSSIORD, Maison de l'environnement Franche-Comté
Ronan LUCAS, Bretagne Environnement

Assesseur : Agnès HENNEQUIN, ARPE PACA

Rapporteur : Franck GROSSIORD, Maison de l'environnement Franche-Comté

Le constat partagé par les 25 participants à l'atelier entre les efforts consacrés au déploiement d'outils au sein des observatoires (coût, temps nécessaire) pour une utilisation finale limitée conduit à approfondir et à partager les expériences de déploiement ou de mutualisation entre observatoires de la biodiversité.

Les participants à l'atelier témoignent d'un fort besoin en informations sur les outils disponibles et font part de leurs attentes techniques quant à ces outils. Ils expriment le souhait de disposer d'un profil d'outil-type aux fonctionnalités communes.

Les échanges ont permis également de souligner la nécessité et l'importance du travail préalable d'animation du réseau des acteurs du territoire pour bien prendre en compte leurs besoins avant la mise en place de tout outil.

3 outils ont été présentés lors des retours d'expérience :

① **le géo-visualiseur de biodiversité Sigogne**, outil automatique de production de porter à connaissance des enjeux biodiversité à toutes les échelles pour les acteurs du territoire. Cet outil a été construit selon une méthode collaborative de construction et d'évolution selon les besoins des utilisateurs (méthode agile) et développé à partir de solutions open source. L'importance de l'accompagnement des utilisateurs de l'outil par des formations a été soulignée. Parmi les points forts, les participants de l'atelier ont mis en avant le guichet unique d'accès sur les thématiques faune, flore, habitats naturels et milieux humides. Le système mis en place est gagnant / gagnant : les bureaux d'études accèdent à l'outil et reversent ensuite dans le système les données qu'ils collectent (avec une validation scientifique). De même, les structures expertes qui alimentent l'outil en données peuvent être contactées par les utilisateurs pour des informations complémentaires ou leur expertise.

www.sigogne.org/carto

2 **les tableaux de bord du GIP Bretagne environnement** produits à partir d'outil d'informatique décisionnelle - outil clé en main gratuit et facile à mettre en place - et un outil de catalogage de métadonnées (Ckan).

www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/Chiffres-et-cartes/donnees-et-cartes-dynamiques
www.observatoire-eau-bretagne.fr/Tableaux-de-bord-interactifs

3 **Cettia par NatureParif, outil pour la saisie de données et la réalisation d'atlas**, développé sur Drupal. Outil facile à mettre en place.

<http://cettia-idf.fr/>

Plusieurs propositions ont été formulées lors de l'atelier :

- **Mettre en place un annuaire des compétences techniques**, scientifiques et organisationnelles, ... au sein du réseau des observatoires de la biodiversité (par exemple spécialiste de l'intégration de données, animation d'acteurs, communication, ...).
- **Inventorier les outils existants** avec leurs caractéristiques (l'outil est-il réutilisable par un autre observatoire) en lien avec la forge des outils naturalistes de l'ATEN.
<http://outils-naturalistes.fr/>
- **Réunir un groupe de travail ou une réunion intercalaire** du réseau des observatoires de la biodiversité sur les méthodes d'agrégation et renouveler l'atelier "Production mutualisée et partage d'outils entre observatoires de la biodiversité" au prochain séminaire national des observatoires de la biodiversité pour des retours d'expérience.
- **Partager des ressources** : cahier des charges, méthodologies, chartes, ... en lien avec l'espace collaboratif du réseau des observatoires de la biodiversité.
<http://reseau-biodiversite.atspace.eu>



Speed-meeting



SPEED-MEETING DES OBSERVATOIRES TERRITORIAUX DE LA BIODIVERSITÉ

8 présentations en simultané de projets, d'expériences et d'outils

Projet "indice Région vivante" dans le cadre de l'ORB Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'Observatoire de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur est un outil partenarial dont l'objectif est de fournir des informations fiables sur l'état et l'évolution de la biodiversité en région au service d'une amélioration des politiques publiques. En lien avec les principaux acteurs de la biodiversité en région, il décline des indicateurs de suivi de la biodiversité en région.

L'adaptation du LPI (Living Planet Index), à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au travers de l'indice Région vivante permettra de connaître quel est l'état de la biodiversité en région en se basant sur les variations démographiques de populations d'espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et de poissons. Sa mise à jour permettra de suivre l'évolution de la biodiversité régionale.

CONTACT : Thomas GALEWSKI,

Tour du Valat (Research institute for the conservation of Mediterranean wetlands)

galewski@tourduvalat.org

L'Observatoire des saisons Provence ou comment participer à un programme de recherche sur le changement climatique en observant la biodiversité ?



L'Observatoire des saisons Provence est un projet de sciences participatives coordonné par l'IMBE (Université Aix-Marseille) et Tela Botanica. Cet observatoire vise à sensibiliser les citoyens par l'action en les invitant à collecter des données sur la phénologie des êtres vivants, notamment des plantes. L'objectif est d'aider les scientifiques à comprendre l'impact du changement climatique sur nos écosystèmes provençaux.

L'Observatoire des saisons Provence est une déclinaison régionale d'un observatoire national, l'Observatoire des saisons, porté par le CEFÉ/CRNS et Tela Botanica.

CONTACT : Amandine GRANDJEAN,

IMBE / Tela Botanica

amandine@tela-botanica.org

L'Observatoire des zones humides méditerranéennes (OZHM)

Les zones humides de Méditerranée font l'objet d'attention soutenue de la part de diverses initiatives (convention de Ramsar, MedWet, WWF, ...) depuis des décennies, mais jusqu'à il y a peu de temps, un bilan objectif de leur état manquait toujours. Lancé en 2009, l'OZHM vise à combler ce manque à l'échelle de 27 pays, en favorisant une meilleure prise en compte de l'information disponible par les décideurs.

CONTACT : Christian PERENNOU,
Tour du Valat (Research institute for the conservation of Mediterranean wetlands)
perennou@tourduvalat.org

Un pôle gestion des milieux naturels en Rhône-Alpes

Instance partenariale de concertation, le pôle gestion des milieux naturels permet de tisser et de renforcer les liens entre les acteurs de la préservation des espaces naturels en Rhône-Alpes. Il a pour objectif de mettre en cohérence et faciliter la diffusion des données de gestion disponibles, encourager le transfert de compétences et favoriser, in fine, le développement de politiques publiques concertées.

La base de données est accessible grâce à une plateforme web d'échanges qui permet également d'avoir accès à une cartographie interactive, une recherche multicritères, une base documentaire, des bilans thématiques, ...

CONTACT : Cécile RACAPE,
Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
cecile.racape@espaces-naturels.fr

Installation de l'Observatoire de la biodiversité de Martinique

À l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux œuvrant dans le domaine de la biodiversité, l'Observatoire martiniquais de la biodiversité (OMB) a été installé en mai 2015.

Dispositif multi-partenarial animé par le Parc naturel régional de la Martinique, il comprend 41 structures institutionnelles et associatives, qui ont défini 6 missions. Ses membres ont signé une charte de fonctionnement décrivant ses missions et son organisation. Un site internet et un système d'informations sont actuellement en cours de préparation.

CONTACT : Maurice VEILLEUR,
Parc naturel régional de la Martinique
m.veilleur@pnr-martinique.com

L'Observatoire des territoires franciliens



L'Observatoire synthétise et représente des informations relatives à la nature, aux écosystèmes et à la biodiversité en région Île-de-France.

Il permet de consulter en ligne les données de la biodiversité des territoires franciliens, collectées, analysées et publiées par Natureparif sous forme d'indicateurs, de cartes et de documents. L'observatoire permet d'accéder aux informations à différentes échelles et de les rendre facilement accessibles sur un territoire donné.

CONTACT : Maxime KAYADJANIAN,
Natureparif
maxime.kayadjanian@natureparif.fr

Le référentiel SRCE



Le référentiel SRCE est un outil en ligne permettant d'accompagner l'ensemble des acteurs franciliens dans la mise en œuvre du SRCE et dans son exploration. Il propose une déclinaison par commune du projet régional, en termes d'éléments de diagnostic, d'enjeux, d'actions et de cadrages quantitatifs.

Il facilite l'appropriation du SRCE par les utilisateurs et complète la connaissance sensible qu'ils ont de la réalité des territoires et des dispositions portées à leur connaissance par les acteurs locaux.

CONTACT : Mustapha TAQARORT,
Natureparif
mustapha.taqarort@natureparif.fr

Services écosystémiques alpins - cartographie et gestion



L'espace alpin (EA) est un important fournisseur de services écosystémiques (SE). Ce concept de services écosystémiques est un des principaux piliers de l'économie verte des Alpes. Il est un facteur déterminant pour le développement alpin. La population et les différents domaines économiques comme le tourisme, la forêt, l'agriculture, l'énergie et le transport retirent des bénéfices de ces services écosystémiques. Les écosystèmes et leurs services n'ont pas de frontière, d'où la nécessité d'avoir une approche internationale. L'objectif global du projet AlpES est d'introduire une notion commune des services écosystémiques comme cadre de gouvernance régionale et internationale et de former et accompagner des groupes cibles pour la comprendre, la valoriser et la gérer.

CONTACT : Patricia DETRY,
CEREMA Méditerranée partenaire de EURAC leader du projet
Patricia.DETRY@cerema.fr

Visite guidée

VISITE GUIDÉE DU JARDIN DES MIGRATIONS DU MUCEM



Le Jardin des migrations évoque le brassage des cultures autour de la Méditerranée et des plantes qui les accompagnent.

Jardin sec méditerranéen de 12 000 m², il s'organise autour d'un parcours à la fois sensoriel et didactique décrivant l'histoire des migrations, des hommes et des plantes méditerranéennes, en quinze tableaux : jardin des myrtes, potager méditerranéen, figiers suspendus, aromatiques, etc.

Une création récompensée par le prix national des Victoires du Paysage 2014 dans la catégorie "Jardin Urbain".







observatoire-biodiversite-paca.org

arpe-paca.org



Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur [ARPE PACA] - CS 10432 - 13591 Aix-en-Provence Cedex 3
 Mireille BENEDETTI, Présidente • Directeur de la publication : Claude HOLYST, Directeur • Réalisation : ARPE PACA - unité information & communication
 Rédaction : ARPE PACA - unité biodiversité & espaces naturels • Tel. : 04.42.90.90.90 • contact@arpe-paca.org
 Document imprimé sur papier recyclé 100 %, écolabellisé, sans chlore

Juin 2017

L'ARPE, un syndicat mixte



Région
 Provence
 Alpes
 Côte d'Azur